

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 28/09/2020

**Délibération n° D-2020-295**

Avenue de Limoges - Cession parcelle HH144

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Madame Fatima PEREIRA.

**Direction de l'Espace Public**

**Avenue de Limoges - Cession parcelle HH144**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune de Niort est propriétaire d'une parcelle cadastrée HH 118 située avenue de Limoges.

Le propriétaire riverain a demandé la cession d'une bande d'environ 200 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété.

Cette parcelle, en nature de talus, ne présentant plus d'intérêt pour la collectivité, peut être cédée.

Après avis du service des Domaines, un accord a été conclu pour une cession au prix de 11 € le m<sup>2</sup> soit, après division, un montant de 2 464,00 € pour la parcelle devenue HH 144, d'une superficie de 224 m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle HH 144, issue de la division de la parcelle HH 118, d'une superficie de 224 m<sup>2</sup>, au prix de 2 464,00 €, au propriétaire riverain ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : NIORT (191)  
Section :  
Feuille(s) :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 03/03/2020  
Date de saisie :

N° d'ordre du document d'arpentage : 10498W  
Document vérifié et numéroté le 03/03/2020  
A Niort  
Par Marie-Angèle FOUCHÉ-MADIER  
Géomètre Principal  
Signé

Cachet du service d'origine :

PTGC

171 Avenue de PARIS  
B.P. 59126  
79061 NIORT CEDEX 9  
Téléphone : 05 49 09 98 65

ptgc.deux-sevres@dgifp.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ par géomètre à \_\_\_\_\_

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage dressé  
Par SITETA CONSEIL (2)

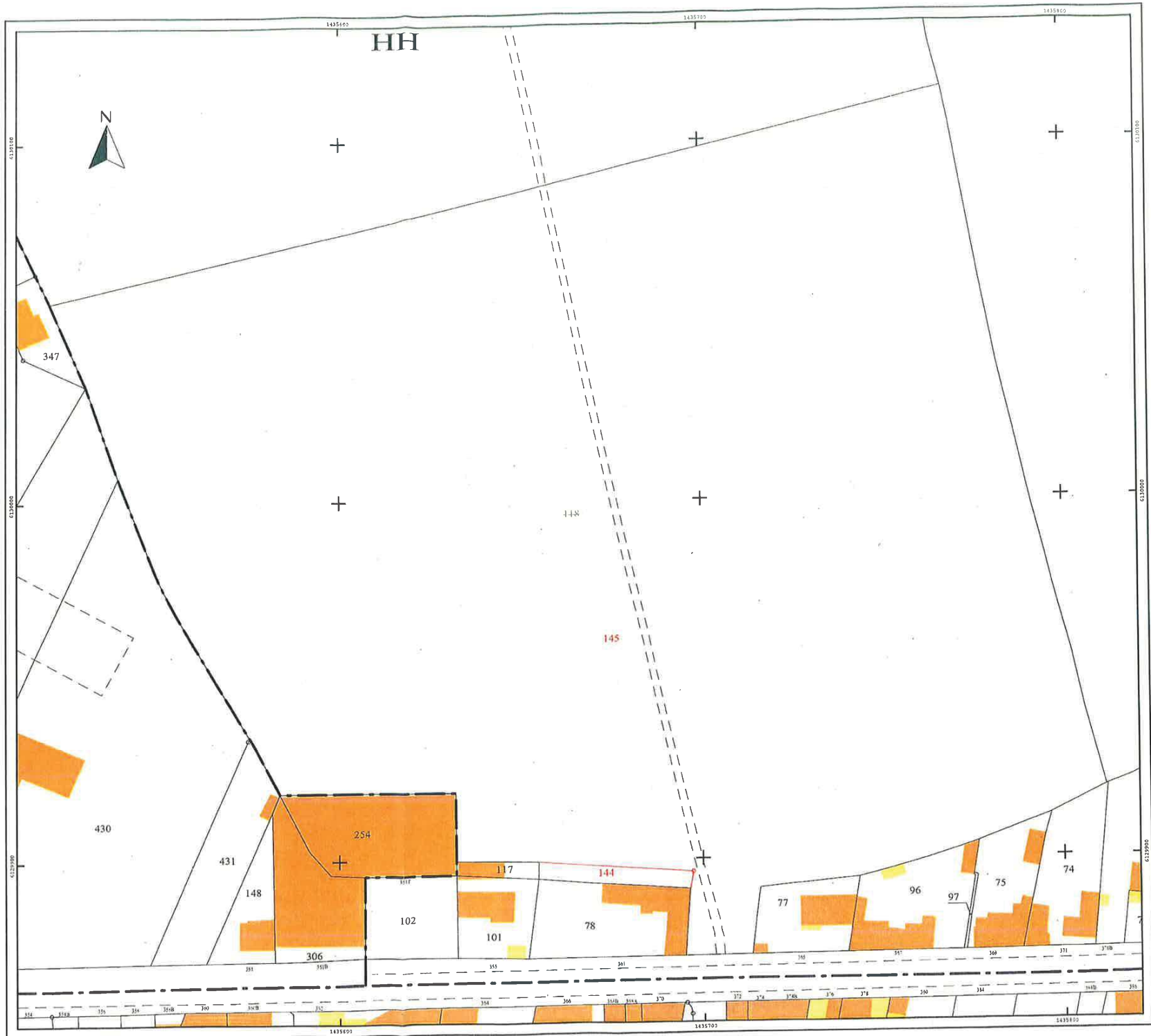
Réf. : 191017

Le 15/01/2020

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



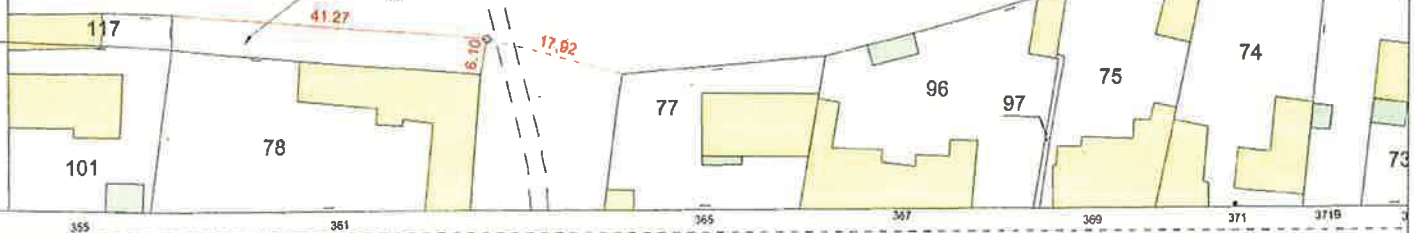
191017



118

b  
4ha47a13ca  
Commune de NIORT

a  
224 m<sup>2</sup>  
Commune de NIORT  
A



Avenue

de

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE LA VIENNE**

Pôle Gestion publique

MISSIONS DOMANIALES

11, RUE RIFFAULT

B.P. 549

86 021 POITIERS Cedex

TÉLÉPHONE : 05.49.55 62 00

Courriel : [ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr)

Le 29/07/2019

*Le Directeur Départemental des Finances  
Publiques de la Vienne*

**POUR NOUS JOINDRE :**

à

**Commune de Niort**

Affaire suivie par : Valérie SERVANT

Téléphone : 05 49 00 85 73

Courriel : [valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr)

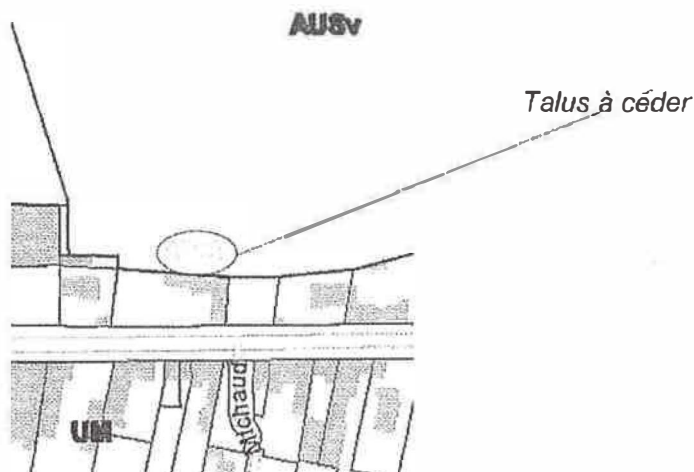
Réf. : 2019-79191V0649

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

**DÉSIGNATION DU BIEN : ESPACE VERT**

**ADRESSE DU BIEN : AVENUE DE LIMOGES, NIORT**

**VALEUR VÉNALE : 2 200€ soit 11€/m<sup>2</sup>.**



#### **1 - SERVICE CONSULTANT :**

Affaire suivie par :

#### **2 - Date de consultation**

Date de réception : 22/07/2019

Date de visite : sans

Date de constitution du dossier « en état » : 22/07/2019

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession au riverain.

### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : Partie de 200m<sup>2</sup> sur la parcelle HH 118, en nature de talus.

### 5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Commune de NIORT.

### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

En zone AUsv du PLU en vigueur.

### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison directe

La valeur vénale du bien est estimée à : 2 200€ soit 11€/m<sup>2</sup> .

### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois


### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Départemental des Finances publiques  
et par délégation,



Séverine Jolani  
Directrice des finances publiques